

## N° 4782

## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2000-2001

**PROJET DE LOI**

relatif au changement de nom de commune de Bettborn  
en celui de „Préizerdaul“

\* \* \*

*(Dépôt: le 9.3.2001)***SOMMAIRE:**

	<i>page</i>
1) Arrêté Grand-Ducal de dépôt (5.3.2001) .....	1
2) Texte du projet de loi .....	1
3) Exposé des motifs et commentaire de l'article unique.....	2

\*

**ARRETE GRAND-DUCAL DE DEPOT**

Nous HENRI, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

*Article unique.*— Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à déposer en Notre nom à la Chambre des Députés le projet de loi relatif au changement de nom de la commune de Bettborn en celui de „Préizerdaul“.

Palais de Luxembourg, le 5 mars 2001

*Le Ministre de l'Intérieur,*  
Michel WOLTER

HENRI

\*

**TEXTE DU PROJET DE LOI**

**Article unique.**— Le nom de la commune de Bettborn est changé en celui de commune de Préizerdaul.

\*

## EXPOSE DES MOTIFS ET COMMENTAIRE DE L'ARTICLE UNIQUE

La commune de Bettborn a demandé au Ministère de l'Intérieur de déposer à la Chambre des Députés un projet de loi ayant pour objet de substituer à la dénomination de „Bettborn“ celle de „Préizerdaul“.

Selon le conseil communal l'usage de la dénomination de „Préizerdaul“ pour l'ensemble des localités formant la commune de Bettborn, c'est-à-dire Bettborn, Platen, Pratz et Reimberg, est depuis si longtemps implanté parmi la population que non seulement la majorité des sociétés de la commune de Bettborn portent le nom de „Préizerdaul“ (A.S. Préizerdaul, BBC Reebound Préizerdaul, Les amis de l'Histoire du Préizerdaul, D.T. Préizerdaul, etc.) mais qu'en plus le nom de „Préizerdaul“ avait déjà été noté par Michel Rodange dans le „Rénert“.

Le conseil communal est d'autant plus convaincu de l'opportunité d'un changement de nom que la fusion des 4 anciennes sections électorales de Bettborn, Platen, Pratz et Reimberg en une seule devrait favoriser un tel changement et que les habitants des anciennes communes de Harlange et de Mecher avaient accepté sans difficultés en tant que nom de la nouvelle commune créée par leur fusion, „Lac de la Haute-Sûre“.

En plus selon le conseil communal ce changement va permettre d'éviter à l'avenir tout problème de confusion avec la commune de Bettendorf et la commune de Bettembourg en ce qui concerne l'acheminement du courrier et les appels téléphoniques.

Le Ministère de l'Intérieur a tenu à soulever le fait que les cartes géographiques ne mentionnent guère le nom de „Préizerdaul“ ce qui pourrait entraîner à son tour une confusion plus grande que celle qui existe en ce moment.

Pour éviter une telle confusion la commune s'est engagée à remédier à cette situation auprès des éditeurs responsables le moment venu.

Les raisons avancées par la commune de Bettborn afin de justifier le changement de nom représentent un caractère suffisamment sérieux afin de donner droit à un tel changement.

Le fait que l'utilisation du nom de „Préizerdaul“ soit entrée dans les moeurs de la population de Bettborn et que la population luxembourgeoise soit d'ores et déjà plus familiarisée avec le nom de „Préizerdaul“ qu'avec le nom de „Bettborn“, permettra l'assimilation rapide d'un tel changement.